

Le sénateur CRERAR: Le budget principal des dépenses doit, autant que possible, se fonder sur les dépenses totales prévisibles pour l'année. Mais, lorsque nous examinons les crédits supplémentaires, nous trouvons, par exemple, le crédit 611, «Versements aux producteurs de grains de l'Ouest et aux fins de travaux d'hiver», déposé le 24 janvier 1962. Or, le budget principal des dépenses ont été établies quelques semaines seulement avant cela.

M. DAVIDSON: Plus d'un an.

Le PRÉSIDENT: Il s'agit de l'année 1961-1962.

Le sénateur CRERAR: C'est exact. Un montant de 42 millions est voté pour des versements aux producteurs de grains de l'Ouest.

M. STEELE: Il s'agit là de versements à l'égard de la superficie.

Le sénateur CRERAR: Prenons le crédit 685—Compte de la stabilisation des prix des denrées agricoles, un poste de 23 millions. Assurément, on aurait pu prévoir dans une certaine mesure le degré de telles pertes. Je n'insisterai pas longtemps sur le sujet, monsieur le président; je veux tout simplement le signaler. Je veux aussi préciser que mon expérience et mes souvenirs de plusieurs années m'ont appris que les crédits supplémentaires ne s'appliquent que dans les cas de dépenses imprévisibles, règle à laquelle on devrait se soumettre. Je crois qu'il conviendrait de le rappeler dans notre rapport.

Le PRÉSIDENT: A-t-on d'autres questions portant sur le mémoire? Voulez-vous continuer, monsieur Steele?

M. STEELE: Je n'ai pas d'autre exposé préparé, monsieur le président. Toutefois, nous serait-il permis de dire quelques mots au sujet de questions déjà posées, particulièrement en ce qui concerne l'accroissement du personnel et des frais de rémunération, point que le sénateur McCutcheon et d'autres sénateurs ont soulevé? Nous sommes à colliger ces renseignements et espérons que, d'ici une semaine, nous pourrons vous présenter un tableau complet relatif à de tels déboursés. Je ne sais pas si vous désirez que je touche à la discussion qui a eu lieu au Sénat sur les crédits provisoires?

Le PRÉSIDENT: Je crois que les questions posées au cours du débat devraient maintenant faire l'objet de notre étude. Par exemple, j'ai noté que le sénateur Brooks a posé une question visant la baisse de 83,500,000 à 10,500,000 dans les paiements faits aux chemins de fer. Monsieur Steele peut-il nous éclairer à cet sujet?

M. STEELE: Je crois que je peux l'expliquer. Compte tenu des observations du sénateur Crerar, il serait assez difficile de défendre en quelque sorte le fait d'insérer ces montants dans les crédits supplémentaires plutôt que dans les crédits principaux, si le gouvernement se proposait de faire de ces versements spéciaux aux chemins de fer un élément de sa politique générale. Mais, de fait, depuis qu'on a autorisé le versement de subventions spéciales aux chemins de fer, le gouvernement les a toujours placées dans les crédits supplémentaires plutôt que dans le budget principal avec l'espoir, je pense, qu'il serait possible de faire cadrer ces versements spéciaux avec un programme plus général relatif au rapport de la Commission royale.

En conséquence, bien que nous ayons pris acte que, dans le budget de 1964-1965, ces paiements resteront au même niveau et seront présentés dans les crédits supplémentaires, nous ne pouvons pas vous dire avec assurance quelle sera la politique du gouvernement à cet égard. Mais la raison qui explique leur absence, le sénateur Brooks l'a notée; c'est qu'à chaque année on les porte aux crédits supplémentaires. Tel a été le cas du paiement spécial de 20 millions auxquels sont venus s'ajouter 50 autres millions, portant le total à 70 millions versés aux chemins de fer à chaque année en vertu d'un montant spécial réparti selon les différents chemins de fer qui y participent.